

Décision du Président n°DEC2026-03-053

Objet : Convention de mise à disposition du complexe sportif de Pontrieux et du stade du Prieuré à UGSEL CÔTES D'ARMOR

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion de toute convention de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs avenants pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que le complexe sportif de Pontrieux et le stade du Prieuré sont propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant que l'UGSEL 22 souhaite disposer du stade du Prieuré le 1^{er} avril 2026 et le complexe le 8 avril 2026 pour l'organisation des finales départementales de handball et le district d'athlétisme ;

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition gratuitement à l'UGSEL, dont le siège social est situé, 7 rue Jules Verne CS30222 22002 Saint Briec cedex 01, les salles A et B du complexe sportif Pen Fantan de Pontrieux, 22260 Pontrieux, et le stade du Prieuré à Saint Agathon, selon les modalités définies dans la convention.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 30/03/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX

